



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES ARMÉES

SGA
Secrétariat général pour l'administration

Lyon, le **18 FEV. 2020**
N°553/ARM/SGA/DRH-MD/SRHC/CMG Lyon/DRH/BCRF/SA

DIRECTION
DES RESSOURCES HUMAINES
DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
Service des ressources humaines civiles
Centre ministériel de gestion de Lyon
Division ressources humaines
Bureau concours, recrutement et formation
Section A
Affaire suivie par :
Nathalie DEQUENNE
Tél. : 04 37 27 22 47 ou 864 691 22 47
nathalie.dequenne@intradef.gouv.fr

NOTE D'INFORMATION

relative à l'organisation de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif
de classe supérieure du ministère de la défense, au titre de l'année 2021

à l'attention des destinataires *in fine*

- RÉFÉRENCES :
- a) Code de la défense, et notamment ses articles L. 4139-2 et R. 4139-20-1 ;
 - b) décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;
 - c) décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'État et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;
 - d) arrêté du 7 août 2012 fixant les modalités d'organisation générale et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès aux grades de secrétaire administratif de classe supérieure et de secrétaire administratif de classe exceptionnelle du ministère de la défense ;
 - e) arrêté du 3 février 2020 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe supérieure du ministère de la défense ;
 - f) instruction n° 312726/DEF/SGA/DRH-MD du 28 décembre 2007 portant sur les dispositions fixées par l'arrêté ministériel du 10 avril 2007 pris en application du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 et fixant les barèmes indemnitaires et les modalités d'indemnisation des personnels civils du ministère de la défense dans le cadre de leurs déplacements temporaires.

ANNEXE : Liste des centres ministériels de gestion organisateurs (CMG).

Le centre ministériel de gestion (CMG) de Lyon est chargé de l'organisation de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe supérieure (SACS) du ministère de la défense au titre de l'année 2021.

Cet examen est organisé en application des dispositions du décret du 11 novembre 2009 modifié et de l'arrêté du 7 août 2012, cités en références.

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le nombre total de postes offerts à cet examen professionnel est fixé à **98**.

La date d'ouverture des inscriptions est fixée au **18 février 2020**.

La date limite de demande de dossier par voie postale est fixée au **18 mars 2020**.

La date de clôture des inscriptions est fixée au **31 mars 2020**, terme de rigueur.

L'épreuve écrite unique d'admission se déroule le **19 mai 2020** dans les centres d'examen créés par les centres ministériels de gestion de Saint-Germain-en-Laye, Metz, Rennes, Bordeaux, Toulon et Lyon.

Les candidates et candidats situés dans les départements et collectivités d'outre-mer et à l'étranger sont rattachés au CMG de Saint-Germain-en-Laye. Des centres d'examen sont systématiquement créés en cas de dépôt de candidature.

Il est précisé que les frais de déplacement des candidats sont pris en charge conformément à l'instruction n° 312726 du 28 décembre 2007, paragraphe 1-5-1.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les conditions de participation doivent être remplies au plus tard au 31 décembre 2021.

Peuvent participer à l'examen professionnel pour l'accès au grade de SACS au titre de l'année 2021, les secrétaires administratifs de classe normale qui ont au moins atteint le 4^e échelon de leur grade et qui justifient d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Cas particuliers :

Les fonctionnaires détachés dans le corps des secrétaires administratifs (SA) du ministère de la défense et remplissant les conditions susmentionnées peuvent également participer à cet examen professionnel.

Les militaires détachés puis intégrés dans le corps des SA au titre de l'article L. 4139-2 du code de la défense, et remplissant les conditions requises ne peuvent se présenter à cet examen que si leur intégration intervient au plus tard le 31 décembre 2021.

Les dispositions de l'article R. 4139-20-1 du code de la défense qui assimilent les services militaires à des services effectifs dans le corps d'intégration, s'appliquent aux militaires intégrés au titre de l'article L. 4139-2 dans le corps des SA.

3. MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'ouverture des inscriptions est fixée au **18 février 2020 à 11h**.

Il est conseillé aux candidates et candidats de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire.

Toute demande de dossier par messagerie électronique ou par télécopie est refusée.

A. Candidatures par internet

Le formulaire d'inscription doit être complété sur internet à l'adresse suivante :

<https://www.concours-civils.defense.gouv.fr>

Les inscriptions ont lieu **du 18 février 2020 à 11h, au 31 mars 2020, à minuit**, heure de Paris.

Jusqu'à cette date, les candidates et candidats déjà inscrits par internet peuvent modifier les données de leur dossier grâce aux numéros d'inscription et de certificat qui leur sont attribués lors de leur inscription par télé-procédure. Toute modification doit faire l'objet d'une nouvelle validation.

Les candidates et candidats, qui ont validé leur inscription, reçoivent un mail de confirmation d'inscription. Ils n'ont aucun document à transmettre au CMG auprès duquel ils se sont inscrits (CMG de leur département d'affectation géographique).

B. Candidatures par voie postale

Les candidates et candidats qui n'ont pas accès à internet peuvent demander un dossier d'inscription par voie postale, jusqu'au 18 mars 2020, le cachet de la poste faisant foi, auprès du :

Centre ministériel de gestion de Lyon
Division ressources humaines
Bureau concours, recrutement et formation
Section A - SACS 2021
Quartier général Frère
BP 41
69998 Lyon cedex 07

Afin que le dossier leur soit transmis en retour, les candidates et candidats joignent à leur demande une enveloppe format A4 affranchie au tarif lettre 190 grammes et libellée à leurs nom et adresse.

Après avoir complété le formulaire d'inscription, les candidates et candidats l'envoient par voie postale, au plus tard le 31 mars 2020, date de clôture des inscriptions, le cachet de la poste faisant foi, au bureau recrutement du CMG de leur département d'affectation géographique dont les coordonnées sont mentionnées dans le tableau en annexe 1.

Tout dossier transmis après le 31 mars 2020 ou parvenant dans une enveloppe portant un cachet de la poste postérieur à cette date ou dans une enveloppe dépourvue du cachet de la poste est refusé.

C. Demande d'information


Toute information sur cet examen peut être obtenue auprès du CMG de Lyon par téléphone au 04.37.27.22.47.

4. FRAIS DE DÉPLACEMENT DES CANDIDATS INTERNES

Il est précisé que les frais de déplacement des candidats sont pris en charge conformément à l'instruction n°312726 du 28 décembre 2007, paragraphe 1-5-1.

Il est demandé aux destinataires de la présente note d'information d'en assurer la plus large diffusion.

L'administrateur civil hors classe
Stéphane VANOLI
directeur du centre ministériel de gestion de Lyon


L'attachée hors classe d'administration
de l'Etat
Véronique DONNART
directrice adjointe
du centre ministériel de gestion de Lyon

ANNEXE

**Liste des CMG organisateurs chargés de l'instruction des formulaires d'inscription
et de la création des centres d'examen**

Département d'affectation de la candidate et du candidat	CMG organisateurs de l'épreuve écrite de l'examen professionnel	
<p>60 - 75 - 77 - 78 - 91 92 - 93 - 94 - 95 OUTRE-MER et ÉTRANGER</p>	<p align="center">CMG DE SAINT- GERMAIN- EN-LAYE</p>	<p align="center">Division ressources humaines Bureau du recrutement - formation Section recrutement 8, avenue du président Kennedy BP 40202 78102 ST-GERMAIN-EN-LAYE CEDEX Mail : drhmd-cmg-sgl.brf-apa.fct@intradef.gouv.fr</p>
<p>02 - 08 - 10 - 21 - 25 39 - 51 - 52 - 54 - 55 57 - 58 - 59 - 62 - 67 68 - 70 - 71 - 80 - 88 89 - 90</p>	<p align="center">CMG DE METZ</p>	<p align="center">Division ressources humaines Bureau recrutement - formation Section recrutement Quartier de Lattre de Tassigny CS 30001 57044 METZ CEDEX 01 Mail : cmg-metz.control-recept.fct@intradef.gouv.fr</p>
<p>14 - 18 - 22 - 27 - 28 29 - 35 - 36 - 37 - 41 44 - 45 - 49 - 50 - 53 56 - 61 - 72 - 76 - 85</p>	<p align="center">CMG DE RENNES</p>	<p align="center">Division ressources humaines Bureau recrutement - formation Section recrutement - concours Quartier Foch - Rue St Convoïon BP 01 35998 RENNES CEDEX 9 Mail : cmg-rennes-brf-concours.courrier.fct@intradef.gouv.fr</p>
<p>09 - 12 - 16 - 17 - 19 23 - 24 - 31 - 32 - 33 40 - 46 - 47 - 64 - 65 79 - 81 - 82 - 86 - 87</p>	<p align="center">CMG DE BORDEAUX</p>	<p align="center">Division ressources humaines Bureau du recrutement - formation Section recrutement - concours Caserne Nansouty 223 rue de Bègles CS 21152 33068 BORDEAUX CEDEX Mail : cmg-bordeaux-concours.gestionnaire.fct@intradef.gouv.fr</p>
<p>04 - 05 - 06 - 11 - 13 30 - 34 - 48 - 66 - 83 84 - 2A - 2B</p>	<p align="center">CMG DE TOULON</p>	<p align="center">BCRM Toulon Division ressources humaines Bureau recrutement - formation Section recrutement BP 33 83800 TOULON CEDEX 9 Mail : cmg-toulon.recrutement.fct@intradef.gouv.fr</p>
<p>01 - 03 - 07 - 15 26 - 38 - 42 - 43 63 - 69 - 73 - 74</p>	<p align="center">CMG DE LYON</p>	<p align="center">Division ressources humaines Bureau concours recrutement et formation Quartier général Frère BP 41 69998 LYON CEDEX 07 Mail : cmg-lyon-bcrf.chef-bureau.fct@intradef.gouv.fr</p>

DESTINATAIRES

Destinataires pour attribution :

Sous-direction des bureaux des cabinets
Bureau des officiers généraux
Direction générale du numérique et des systèmes d'information et de communication
Délégation à l'information et à la communication de la défense
Direction générale de la sécurité extérieure
Direction de la protection et de la sécurité de la défense
Direction générale de l'armement
Secrétariat général pour l'administration Institution nationale des invalides
 Office national des anciens combattants
 Direction des affaires financières
 Direction des ressources humaines du ministère de la défense
 Direction des affaires juridiques
 Direction des patrimoines, de la mémoire et des archives
 Direction du service national
 Direction centrale du service d'infrastructure de la défense
 Service parisien de soutien de l'administration centrale
État-major des armées
 Centre de pilotage et de conduite du soutien
 Direction du renseignement militaire
 Direction centrale du service de santé des armées
 Direction centrale du service des essences des armées
 Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense
 Direction centrale du service du commissariat des armées
État-major de l'armée de Terre
 Direction des ressources humaines de l'armée de terre
 Service de la maintenance industrielle terrestre
 Service de la trésorerie aux armées
État-major de la Marine
 Direction du personnel militaire de la Marine
 Direction centrale du service de soutien de la flotte
État-major de l'armée de l'Air
 Conseil supérieur de l'armée de l'air
 Direction des ressources humaines de l'armée de l'air
 Direction centrale du service industriel de l'aéronautique
Contrôle général des armées
Inspecteurs généraux
Service du contrôle budgétaire et comptable ministériel
Délégation pour le regroupement des états-majors et services centraux de la défense
Commission des recours des militaires
Conseil supérieur de la fonction militaire
Conseil général de l'armement
Conseil scientifique de la défense
Responsable ministériel pour les normes
Commission armées-jeunesse
Gouverneur des Invalides

NAVAL GROUP (*point de contact unique*)
NEXTER (*point de contact unique*)
CEA (*point de contact unique*)

CMG Saint-Germain en Laye - Division ressources humaines - Bureau recrutement et formation
y compris pour diffusion outre-mer et commandements supérieurs des forces armées

CMG Metz - Division Ressources humaines - Pôle recrutement-formation

CMG Rennes - Division ressources humaines - Bureau recrutement et formation

CMG Bordeaux - Division ressources humaines - Bureau recrutement et formation

CMG Toulon - Division ressources humaines - Bureau recrutement et formation

Destinataires pour information :

Fédération CFDT
2-8 Rue Gaston Rebuffat
75019 PARIS

Fédération FO
46 Rue des Petites Ecuries
75010 PARIS

Fédération UNSA Défense
80 Rue Vaneau
75007 PARIS

Fédération CGT
263 Rue de Paris
Case 541
93515 MONTREUIL Cedex

Secrétariat SNUEC
Défense CGC
16 bis Avenue Prieur de la Côte d'Or
94114 ARCUEIL Cedex

Fédération CFTC
Case Postale 90
5 Bis Avenue de la Porte de Sèvres
75509 PARIS Cedex 15

Copies :

DRH-MD /SRHC/SDGPC/DCC/BFPCE

CMG LYON - déléguée régionale handicap

CMG LYON - division gestion administrative